

AFFAIRE N° 20. - Construction de l'Abattoir Municipal 2ème tranche - Approbation du programme établi - Demande d'emprunt auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS.

Monsieur Marcel HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture vient de me faire parvenir un dossier d'avant-projet relatif à la réalisation de la deuxième tranche de l'Abattoir Municipal.

Cette tranche de travaux fait suite à la réalisation des Chambres Froides (Génie civil et équipement frigorifique), qui sont actuellement en cours de finition :

- elle permettra principalement l'installation d'une chaîne moderne d'abattage de porcins en liaison avec les chambres froides commencées lors de la 1ère tranche ;

- les travaux consisteront en la démolition des boxes de la stabulation actuelle et du quai de saignée et aménagement de certaines installations ;

- la file de porcs proprement dite sera équipée d'un poste anesthésie, d'un poste déchargement sur rail, de saignée, d'égouttage et d'échaudage.

Compte tenu des conditions insuffisantes dans lesquelles travaillent actuellement les ouvriers d'abattage de porcs, je pense que la réalisation de ces travaux est indispensable.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames et Messieurs,

- d'approuver ce projet et d'autoriser la réalisation de cette opération ;

- de m'autoriser à solliciter de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS un emprunt de 50 000 000 de Francs CFA suivant le financement ci-dessous établi :

Dépenses 1ère et 2ème tranches :

1ère tranche :

- marché G.R.E.G	16 000 000 Frs CFA	
- marché S.I.C.E	25 628 000 Frs CFA	
- avenant marché G.R.E.G	1 160 000 Frs CFA	
- avenant marché S.I.C.E	500 000 Frs CFA	
- marché E.E.R	6 151 903 Frs CFA	
- somme à valoir pour imprévus ..	560 097 Frs CFA	
	<hr/>	
	50 000 000 Frs CFA ...	50 000 000

2ème tranche :

- Génie Civil	10 800 000 Frs CFA	
- Lot manutention et appareillages	31 000 000 Frs CFA	
- équipements frigorifiques	1 500 000 Frs CFA	
- somme à valoir pour imprévus ..	8 700 000 Frs CFA	
	<hr/>	
	52 000 000 Frs CFA ...	<u>52 000 000</u>
T O T A L		<u><u>102 000 000</u></u>

Le financement de ces travaux pourrait s'établir de la façon suivante :

- FIDOM LOCAL 70-71	24 000 000 Frs CFA
- Emprunt U.C.C.M.A	16 000 000 Frs CFA
- FIDOM 1972	12 000 000 Frs CFA
- Emprunt C.D.C	50 000 000 Frs CFA
	<hr/>
	102 000 000 Frs CFA

Les crédits nécessaires seront prévus au chapitre 906 - article 2 312-56 du budget supplémentaire de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. HOARAU. - L'année dernière, nous avons commencé à construire les chambres froides. Actuellement, elles sont presque terminées. Il est urgent de s'attaquer maintenant à la chaîne d'abattage de porcs. Celle que nous avons dans notre abattoir est vétuste. Les machines tombent en panne. Cette année, nous avons eu des ennuis de chaudière continuellement. Les charcutiers travaillent vraiment dans des conditions épouvantables.

Avec cette deuxième tranche de construction, nous aurons un abattoir fonctionnel. Lorsque les travaux seront effectués, la chaîne d'abattage des porcs pourra débiter 60 têtes à l'heure, dans des conditions d'hygiène et de travail rapide. Pour le moment, la chaîne bovine est encore très valable, et comme l'abattage des boeufs ne va pas augmenter, elle est suffisante.

LE MAIRE. - Ces résultats ont été obtenus après concertations de la D.D.A., des entreprises et de Monsieur Marcel HOARAU.

M. TESSIER. - Avons-nous les procès-verbaux de toutes les réunions qui ont eu lieu ? qui suit les travaux ? comment sont-ils menés ?

M. HOARAU. - Les travaux sont suivis par la D.D.A. Les comptes-rendus de chantier nous sont envoyés, mais certains procès-verbaux de séances de travail ne nous sont pas encore parvenus.

M. TESSIER. - L'occasion ne serait-elle pas propice pour réclamer ces procès-verbaux de discussions ?

LE MAIRE. - Nous allons émettre le voeu que, dans la mesure du possible ces procès-verbaux nous parviennent et que, d'autre part, un procès-verbal soit dressé à chaque réunion de travail.

Mme ROCHE. - Est-ce que 60 porcs/heure correspondent aux besoins de Saint-Denis ?

M. HOARAU. - En général, à l'abattoir, les charcutiers travaillent trois ou quatre heures le matin. La chaîne répond à nos besoins.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Denis, le 28 novembre 1972
Sous le sceau
de la Secrétaire Général
depuis : S. Huet
Sous copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Financières
R. Luyon